



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D14 - Modification du tableau des effectifs (personnel permanent et non permanent)

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Natacha MICHEL, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Gaëlle TANGUY à Mme la Maire ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Myriam DEBARGE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 14 - Modification du tableau des effectifs (personnel permanent et non permanent)

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) ;

Conformément au CGFP, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2022 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la commune ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Vu l'avis favorable du Comité technique en sa séance du 6 septembre 2022 ;

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations ci-dessous énumérées et d'adopter le nouveau tableau des emplois en annexe.

PERSONNEL PERMANENT

1°) Médiateur(rice) culturel(le) / Création de poste

Pour faire face à l'absence d'un agent en congé longue durée, aux nouvelles activités du Musée des Cordeliers telles que les MicroFolie, Musée numérique et à la refonte du circuit permanent du Musée, il est nécessaire de lancer une procédure de recrutement sur le cadre d'emploi des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Il est proposé au Conseil municipal, à compter du 30 septembre 2022, de créer :

- un poste d'Assistant de conservation du patrimoine, à 35/35^{ème},
 - un poste d'Assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe, à 35/35^{ème},
 - un poste d'Assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe, à 35/35^{ème},
- pour pourvoir au recrutement du (de la) candidat(e) sans connaître le grade qui sera retenu,
- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L332-8,2° du CGFP,

sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Une fois l'agent(e) recruté(e), les postes non pourvus et créés lors de cette séance feront l'objet d'une suppression.

2°) Avancement de grade / Examen professionnel

Afin de permettre l'avancement de grade de la Directrice du Musée des Cordeliers, suite à sa réussite à l'examen professionnel d'attaché principal de conservation de patrimoine en juin 2022, il est nécessaire de créer, à compter du 30 septembre 2022 :

- 1 poste d'attaché principal de conservation de patrimoine, à 35/35^{ème}.

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs tel que suit :

Sur poste permanent :

Filière Culturelle :

- de créer, à compter du 30 septembre 2022 :
 - o un poste d'Assistant de conservation du patrimoine, à 35/35^{ème},
 - o un poste d'Assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe, à 35/35^{ème},
 - o un poste d'Assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe, à 35/35^{ème},
 - o un poste d'attaché principal de conservation de patrimoine, à 35/35^{ème}.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés, sont inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20220922-
2022_09_D14-DE
AR Sous-préfecture le 23 SEP. 2022
Publication dématérialisée le 23 SEP. 2022

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Annexe 1 à la délibération n° 14 du 22 septembre 2022

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 22/09/2022

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

I) EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</i>					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché	A	35,00/35 ^{ème}	5	4	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	1	2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Rédacteur principal	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	10	7	3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	10	6	4
Adjoint administratif	C	35,00/35 ^{ème}	5	4	1

TOTAL

37

24

13

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE TECHNIQUE</i>					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Ingénieur territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien	B	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Agent de maîtrise principal	C	35,00/35 ^{ème}	9	7	2
Agent de maîtrise	C	35,00/35 ^{ème}	5	1	4
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	10	7	3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	15	13	2
Adjoint technique	C	35,00/35 ^{ème}	10	6	4

TOTAL

55

39

16

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE CULTURELLE					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	20,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	03,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	18,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	11,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	07,00/20 ^{ème}	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	06,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	04,25/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,00/20 ^{ème}	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	2	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 ^{ème}	3	0	3
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	3	2	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	3	3	0
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 ^{ème}	4	3	1

TOTAL

33

25

8

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE SPORTIVE					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE SÉCURITÉ					
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Chef de service police municipale	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 ^{ème}	5	4	1
Brigadier	C	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

8	5	3
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE SOCIALE					
Assistant socio-éducatif principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE ANIMATION					
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Animateur	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

3	1	2
---	---	---

TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS			138	96	42
--	--	--	------------	-----------	-----------

II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Technicien	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Remplacement saisonnier administratif	C	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 ^{ème}	2	1	1
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 ^{ème}	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 ^{ème}	1	1	0
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	2	2	0
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	20,00/35 ^{ème}	17	6	11

TOTAL

28

11

17

III) POSTES HORS STATUT SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Service civique	Volontariat	35,00/35 ^{ème}	4	0	4

TOTAL

5

0

5

TOTAL GENERAL DES POSTES NON PERMANENTS

33

11

22